



# Quelle évolution de la ségrégation résidentielle en France ?

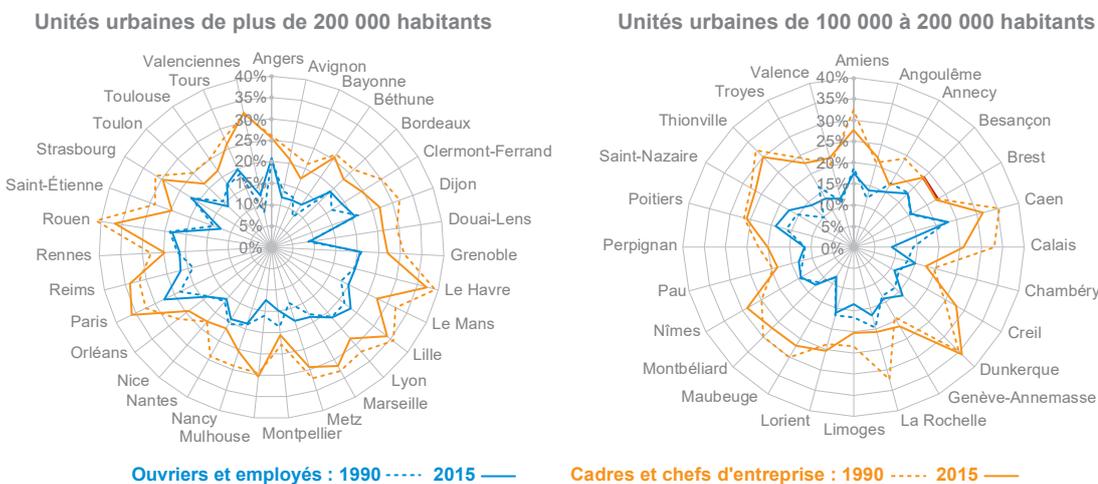
La ségrégation résidentielle désigne l'inégale répartition dans l'espace urbain de différentes catégories de population. Elle peut résulter de choix individuels, motivés par la recherche d'un entre soi, ou de phénomènes de relégation, liés notamment au prix des logements. Comment a-t-elle évolué sur le long terme ? Cette note passe au crible les 55 unités urbaines de France métropolitaine de plus de 100 000 habitants entre 1990 et 2015, à partir de données du recensement. Un outil de visualisation spécialement conçu permet de comparer ces unités urbaines – entre elles et dans le temps – avec toutes leurs spécificités et pour différentes catégories de populations<sup>1</sup>.

On observe d'abord que les cadres et chefs d'entreprise sont une fois et demie plus inégalement répartis que les ouvriers et employés. Dans l'agglomération parisienne, cette ségrégation résidentielle a augmenté pour les uns comme pour les autres. Ailleurs, elle a baissé en moyenne pour les cadres et est restée stable pour les ouvriers et employés. Moins nombreux, ces derniers vivent moins souvent dans un quartier où ils sont majoritaires (un sur deux en 1990, un sur trois en 2015) ; à l'inverse, une part croissante de cadres vit dans un quartier à majorité de cadres (0,1 % en 1990, 14 % en 2015). Par ailleurs, les 10 % des ménages les plus aisés sont répartis de manière aussi peu homogène que les 10 % les plus pauvres – sauf à Paris où les plus riches sont particulièrement ségrégués.

Les immigrés d'origine européenne ont un indice de ségrégation faible et stable dans le temps. Ceux d'origine extra-européenne, et surtout leurs enfants, sont nettement plus ségrégués, mais moins en 2015 qu'en 1990. Du fait de la hausse de leurs effectifs, les enfants vivant avec au moins un parent immigré extra-européen résident plus souvent dans des quartiers où ils sont majoritaires parmi les moins de 18 ans (38 % en 2015, contre 17 % en 1990). Mais ceux qui vivent avec deux parents immigrés non-européens – dont la part est stable dans le temps – résident rarement et de moins en moins souvent dans un quartier où ils sont majoritaires (4 % en 2015, contre 10 % en 1990).

Enfin, le parc HLM apparaît moins inégalement réparti sur le territoire en 2015 qu'en 1990, avec un indice de ségrégation qui baisse de dix points de pourcentage en moyenne. Toutefois, l'effet du parc HLM sur la ségrégation résidentielle est incertain : le parc s'est un peu diffusé sur le territoire, tout en restant inégalement réparti, et a accueilli sur la période une part croissante des ouvriers/employés et des immigrés.

## Indices de ségrégation des ouvriers/employés et des cadres/chefs d'entreprise de 25-54 ans en 1990 et 2015



Lecture : dans l'unité urbaine de Paris, l'indice de ségrégation des ouvriers et employés est de 28 % en 2015, contre 24 % en 1990 (en bleu). Autrement dit, il faudrait que 28 % des ouvriers et employés de 25 à 54 ans changent de quartier de résidence pour que leur poids parmi les 25-54 ans soit le même d'un quartier à l'autre.

Source : calculs France Stratégie, d'après la base Saphir de l'Insee

1. Cet outil est consultable en ligne. Voir aussi le document de travail : Botton H., Cusset P.-Y., Dherbécourt C. et George A. (2020), « L'évolution de la ségrégation résidentielle en France : 1990-2015 », Document de travail, n° 2020-XX, France Stratégie, juillet.

Hugo Botton,  
Pierre-Yves Cusset,  
Clément Dherbécourt  
et Alban George

Département Société  
et politiques sociales

La Note d'analyse est publiée sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

## INTRODUCTION<sup>2</sup>

En France, la question de la ségrégation résidentielle – entendue comme l'inégale répartition géographique de l'habitat des populations en fonction de leur catégorie sociale ou de leur origine – est présente dans le débat public depuis la fin des années 1970<sup>3</sup>. Pour autant, une certaine spécialisation sociale des quartiers semble avoir toujours existé. L'intérêt actuel pour ces questions révèle une sensibilité particulière à la question des inégalités et une inquiétude croissante vis-à-vis de la capacité des différents groupes qui composent la société à vivre ensemble. De fait, on peut imputer aux phénomènes de ségrégation au moins deux types de conséquences négatives : un assombrissement des perspectives de réussite scolaire et professionnelle pour les habitants des quartiers où se concentrent les difficultés sociales<sup>4</sup> ; l'émergence de sociétés parallèles, indifférentes les unes aux autres, ne partageant plus ni les mêmes codes culturels ni les mêmes aspirations.

Le travail présenté ici consiste à étudier l'évolution sur un quart de siècle, entre 1990 et 2015, des phénomènes de ségrégation résidentielle dans les 55 unités urbaines de plus de 100 000 habitants que compte la France métropolitaine. Les unités urbaines constituent des ensembles relativement vastes définis par la continuité du bâti. Celle de Paris, assez exceptionnelle par sa taille, rassemble plus de 10 millions d'habitants. Au sein de chaque unité urbaine, on observe la répartition de différentes catégories de population entre des « quartiers » appelés IRIS (*îlots regroupés pour l'information statistique*) qui regroupent environ 2 500 habitants (voir encadré 1 page suivante). On utilisera les termes « ségrégation », sans autre précision, pour désigner l'inégale répartition des populations entre IRIS d'une unité urbaine, et « ségrégation inter-communes » pour désigner l'inégale répartition des populations entre les communes d'une unité urbaine<sup>5</sup>. Plusieurs dimensions sont analysées : ségrégation en fonction de la catégorie socioprofessionnelle, du niveau de vie, du statut migratoire et de l'origine, du statut d'occupation du logement.

Cette note tente d'apporter des éléments de réponse à trois questions clés<sup>6</sup>.

- La hiérarchie des statuts professionnels se reflète traditionnellement dans l'espace résidentiel. Entre 1990 et 2015, la structure sociale s'est déformée, avec une hausse de la proportion des cadres et assimilés et un recul de la part des ouvriers et employés. Sur même période, dans les unités urbaines étudiées, la part des premiers parmi les 25-54 ans est passée de 15 % à 22 %<sup>7</sup>, tandis que celle des seconds passait de 45 % à 39 %. Cette déformation s'est-elle accompagnée d'une évolution importante des phénomènes de ségrégation touchant les groupes définis par leur appartenance à une catégorie socioprofessionnelle ?
- Pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, la proportion d'immigrés d'origine extra-européenne parmi les 25-54 ans est passée de 9 % à 15 % entre 1990 et 2015. Parmi les moins de 18 ans, la part de ceux qui vivent avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne est passée, sur la même période, de 16 % à 26 %<sup>8</sup>. Ces augmentations se sont-elles traduites par une ségrégation accrue de ces populations ou au contraire par leur diffusion au sein de l'espace résidentiel ?
- La part des ménages résidant en HLM est restée globalement stable entre 1990 et 2015 dans les unités urbaines étudiées, autour de 21 % (15 % pour la France entière). Ces logements HLM étaient historiquement concentrés dans un nombre limité de quartiers. Dans quelle mesure ce constat a-t-il évolué depuis 25 ans ? L'évolution de la localisation des HLM a-t-elle contribué à faire baisser la ségrégation résidentielle ?

## DES CADRES PLUS SÉGRÉGÉS QUE LES OUVRIERS ET EMPLOYÉS, MAIS À DES NIVEAUX GLOBALEMENT STABLES

### *Un niveau de ségrégation des ouvriers/employés et des cadres relativement stable*

En moyenne pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, chez les 25-54 ans, l'indice de ségrégation des cadres et chefs d'entreprise – qu'on appellera désormais « cadres » – est une fois et demi plus élevé que celui des ouvriers et employés.

2. Les auteurs remercient Sébastien Chéron et Dorian Huc de l'Insee, pour leur assistance dans la prise en main des données SAPHIR. Ils remercient également Aurélien Dasré (Cresspa) et l'ensemble des participants au séminaire de lancement du projet qui s'est tenu à France Stratégie le 7 mai 2019. Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la Recherche au titre du programme Investissements d'avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données – CASD).

3. Oberti M. et Prêteceille E. (2016), *La ségrégation urbaine*, Paris, La Découverte, coll. Repères.

4. Pour une illustration des écarts de niveau d'éducation et de niveau de vie à l'âge adulte des enfants d'origine modeste des quartiers favorisés et défavorisés des grandes agglomérations françaises, voir notamment Dherbécourt C. (2020), « *Quelle influence du lieu d'origine sur le niveau de vie ?* », *La Note d'analyse* n° 91, France Stratégie, juin. L'analyse est réalisée à partir de l'échantillon démographique permanent et des données présentées dans ce document.

5. Dans ce dernier cas, on réduit le champ aux unités urbaines dans lesquelles la commune la plus peuplée représente moins de 50 % de la population globale.

6. Pour davantage d'analyses et de précisions concernant la méthodologie, voir le document de travail.

7. À l'échelle nationale, la part des cadres et chefs d'entreprise est passée de 11 % à 16 %, celle des ouvriers et employés de 47 % à 44 %.

8. À l'échelle nationale, la part des immigrés d'origine extra-européenne parmi les 25-54 ans est passée de 5 % à 9 % ; celle des 0-18 ans vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne de 10 % à 16 %.



L'indice de ségrégation des cadres est resté stable autour de 31 % de 1990 à 2015. Autrement dit, il faudrait, en moyenne, que 31 % d'entre eux changent de quartier pour que leur part parmi les 25-54 ans soit la même d'un quartier à l'autre d'une unité urbaine. Cette stabilité masque une divergence entre Paris, où l'indice de ségrégation des cadres a augmenté, passant de 32 % à 36 %, et les autres unités urbaines où il a baissé, passant en moyenne de 29 % à 26 %.

L'indice de ségrégation des ouvriers et employés a augmenté très légèrement, passant de 20 % à 21 % entre 1990 et 2015. Il augmente sensiblement dans l'unité urbaine de Paris (de 23 % à 27 %) et reste stable en moyenne dans les autres unités urbaines.

Pour les cadres comme pour les ouvriers et employés, les évolutions des indices de ségrégation inter-communes et

### Encadré 1 – Concepts et méthode

*Ce travail repose sur une exploitation de la base SAPHIR de l'Insee, qui rassemble les données harmonisées issues des exploitations complémentaires du recensement de la population de 1968 à 1999 et des enquêtes annuelles de recensement (EAR) depuis 2004. Pour les années postérieures à 2006, les bases SAPHIR d'une année  $n$  cumulent les données des EAR de  $n-2$  à  $n+2$ .*

*Le choix a été fait de retenir, autant que possible, la répartition des individus ou des ménages entre les quartiers d'une unité urbaine, échelles qui paraissent les plus appropriées pour étudier les phénomènes de ségrégation résidentielle.*

*L'unité urbaine désigne une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continue qui compte au moins 2 000 habitants. L'analyse ne porte ici que sur la France métropolitaine et se restreint aux 55 unités urbaines de plus de 100 000 habitants en 2015, qui regroupent 47 % de la population. L'unité urbaine de Paris, de loin la plus peuplée, compte 10,7 millions d'habitants en 2015.*

*Les « quartiers » correspondent ici aux IRIS de l'Insee, qui constituent la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales depuis 1999. Un IRIS est une maille de territoire regroupant en moyenne environ 2 500 habitants. Toutes les communes de plus de 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Par extension, l'Insee assimile à un IRIS les communes non découpées en IRIS. La France compte ainsi environ 50 000 IRIS (dont 34 000 communes). Les limites des IRIS peuvent*

inter-quartiers sont parallèles. Cela suggère que lorsque la ségrégation a augmenté, elle a essentiellement augmenté entre communes d'une même unité urbaine et non entre quartiers d'une même commune. Le même raisonnement vaut lorsque la ségrégation a diminué.

L'unité urbaine de Paris, où résident plus de 10 millions de personnes, se distingue également par une sous-représentation importante des ouvriers et employés dans la ville-centre. C'est l'unité urbaine où cette sous-représentation était déjà la plus forte en 1990 et le phénomène s'est accentué depuis. En 1990, la part des ouvriers et employés parmi les 25-54 ans dans Paris intra-muros était inférieure de 26 % à ce qu'elle était dans le reste de l'unité urbaine. En 2015, ce chiffre passe à 42 %, contre 5 % en moyenne pour les villes-centre des autres unités urbaines<sup>7</sup>.

*varier au cours du temps. Le choix a été fait d'étudier la ségrégation selon un découpage qui reste stable. Cela a rendu nécessaire un travail important d'harmonisation des IRIS entre 1999 et 2015 et d'appariement des « îlots » de 1990 (la maille infra-communale en vigueur à l'époque) aux IRIS utilisés par la suite.*

*Pour mesurer la réalité des phénomènes de ségrégation, deux principaux indicateurs ont été utilisés. Le premier appelé **indice de ségrégation**<sup>7</sup> permet de juger dans quelle mesure un groupe est réparti de façon homogène entre les quartiers d'une unité urbaine (ou, à défaut, entre les communes d'une unité urbaine). Cet indice évalue le pourcentage (entre 0 % et 100 %) des membres du groupe étudié qui devraient changer de quartier de résidence pour que le poids de ce groupe soit le même d'un quartier à l'autre.*

*Le deuxième indicateur, appelé **indice de concentration**<sup>8</sup>, mesure à quel point les membres d'un groupe social ont tendance à vivre dans des quartiers où ils sont nombreux. L'indice de concentration indique, en moyenne, pour un membre d'un groupe social donné, la part (entre 0 % et 100 %) des habitants de son quartier qui appartiennent au même groupe social que lui. Le niveau de l'indice, pour un groupe donné, dépend à la fois de l'importance numérique de ce groupe au sein de l'unité urbaine et de son niveau de ségrégation, tel que défini supra.*

*À noter que ces deux indices peuvent évoluer dans un sens opposé. Par exemple, une catégorie dont la part augmente fortement verra mécaniquement son indice de concentration augmenter même si son indice de ségrégation reste stable.*

7. On note également une légère hausse de la surreprésentation des cadres et chefs d'entreprise dans Paris intra-muros (+80 % en 1990, +83 % en 2015), contre une baisse dans les autres unités urbaines (de +30 % à +15 %).

8. Appelé aussi indice de dissimilarité.

9. Appelé aussi indice d'isolement.

En moyenne, le niveau de ségrégation des ouvriers et employés croît avec la taille de l'unité urbaine. C'est aussi le cas pour les cadres, même si la relation est moins nette.

Les deux cartes ci-dessous montrent, à titre d'illustration, la proportion d'ouvriers et employés parmi les 25-54 ans, en 1990 et 2015, dans les divers TRIRIS (regroupements de trois IRIS) de l'unité urbaine de Toulouse, qui est de ce point de vue assez représentative de l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants. On y observe une baisse de la part d'ouvriers et employés assez homogène d'un TRIRIS à l'autre, avec à la clé une stabilité globale de leur indice de ségrégation autour de 18 %.

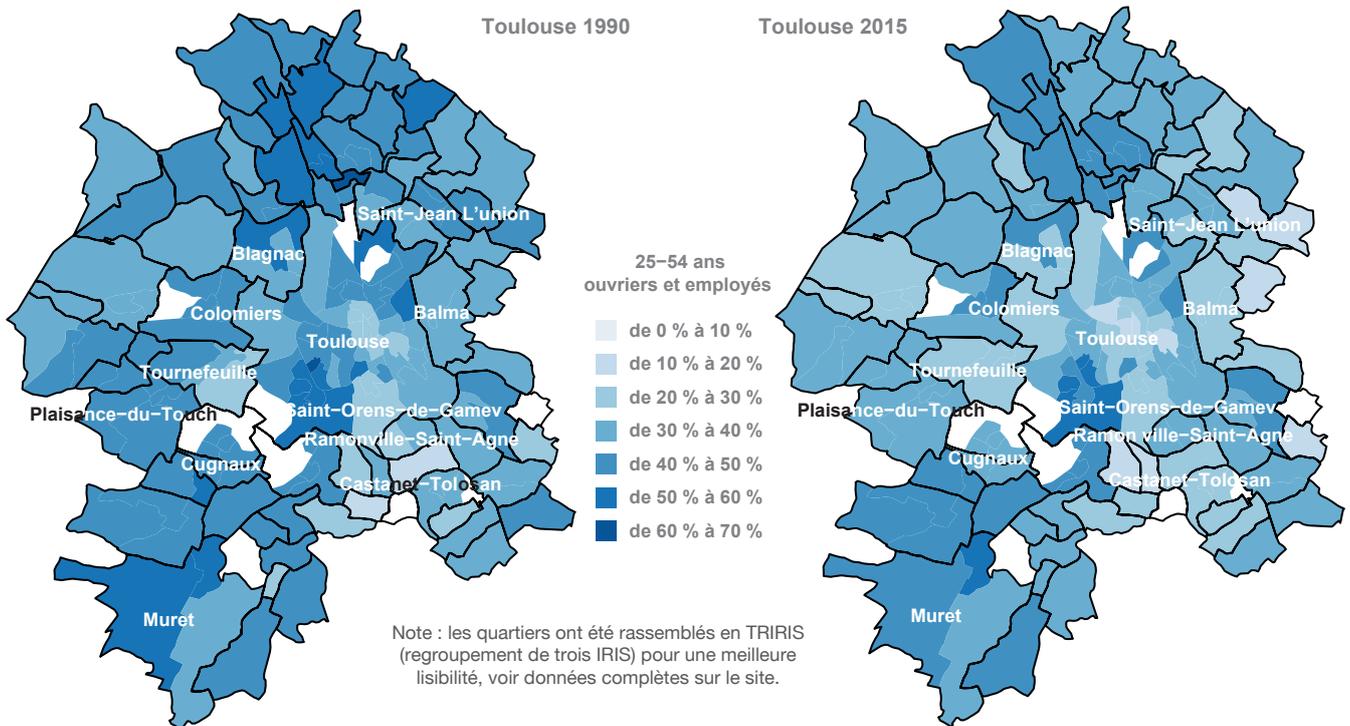
L'indice de ségrégation des enfants d'ouvriers et employés de moins de 18 ans est très corrélé à l'indice de ségrégation des ouvriers et employés âgés de 25 à 54 ans, mais il lui est toujours assez nettement supérieur. On observe le même phénomène pour les enfants de cadres<sup>10</sup>. En moyenne pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, l'indice de ségrégation des enfants d'ouvriers et employés est passé d'environ 30 % à 28 % de 1990 à 2015, celui des enfants de cadres de 40 % à 38 %.

Qu'en est-il des autres catégories socioprofessionnelles<sup>11</sup> ? L'indice de ségrégation des professions intermédiaires est

très faible (autour de 12-13 %), très stable dans le temps, et ne dépend pas de la taille de l'unité urbaine. La même stabilité dans le temps et dans l'espace s'observe pour les chômeurs, même si le niveau moyen de leur indice de ségrégation est plus élevé, de l'ordre de 20 % (ce qui reste faible). On note en revanche une hausse sensible de l'indice de ségrégation des inactifs, qui passe en moyenne de 12 % à 22 %. Cette hausse s'explique par un changement de sociologie assez profond de ce groupe de population – plus souvent masculin, plus souvent immigré, notamment d'origine extra-européenne.

Du point de vue de la catégorie socioprofessionnelle, ce sont donc les cadres et leurs enfants qui se caractérisent par la répartition spatiale la plus hétérogène. Entre 1990 et 2015, la structure sociale s'est sensiblement déformée : dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, la part des cadres parmi les 25-54 ans est passée de 15 % à 22 %, celle des ouvriers et employés de 45 % à 39 %. Cette évolution ne s'est pas accompagnée d'une évolution sensible du niveau de ségrégation de chacune de ces deux catégories. Mais elle a modifié leur indice de concentration, soit la tendance à vivre entre soi (voir encadré 1 page précédente) : les ouvriers vivent moins souvent dans des quartiers où vivent beaucoup d'ouvriers, car il y a globalement moins d'ouvriers dans la population ; et les

**Carte 1 – Part des ouvriers et employés parmi les 25-54 ans dans les différents TRIRIS de l'unité urbaine de Toulouse**



Source : calculs France Stratégie, d'après la base Saphir de l'Insee

10. Sont en jeu ici notamment des contraintes de localisation plus fortes pour les ménages avec enfants. Pour une discussion plus approfondie de ces écarts de niveau de ségrégation entre adultes et enfants, voir le [document de travail](#), annexe 5.

11. En raisonnant toujours sur les 25-54 ans et pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants.



cadres vivent un peu plus souvent dans des quartiers où vivent beaucoup de cadres, car il y a globalement plus de cadres. En moyenne, un cadre vivait en 1990 dans un quartier où 23 % des 25-54 ans étaient cadres. En 2015, ce taux était passé à 31 %. En 1990, les cadres n'étaient jamais majoritaires chez les 25-54 ans de leur quartier. En 2015, 14 % d'entre eux l'étaient, essentiellement dans des quartiers de l'unité urbaine de Paris. On constate la tendance inverse pour les ouvriers et employés : en moyenne, ils vivaient en 1990 dans des quartiers où 49 % des 25-54 ans étaient ouvriers et employés, cette proportion passant à 43 % en 2015. Les quartiers majoritairement ouvriers ont également vu leur nombre baisser : 49 % des ouvriers et employés vivaient dans un quartier où ils étaient majoritaires chez les 25-54 ans en 1990. Ce n'était plus le cas que de 35 % d'entre eux en 2015.

### Des évolutions différentes d'une unité urbaine à l'autre

C'est dans l'unité urbaine de Paris que les indices de ségrégation des ouvriers et employés sont les plus élevés (28 % en 2015). À l'inverse, les unités urbaines du nord de la France, notamment Béthune, Douai-Lens, Valenciennes,

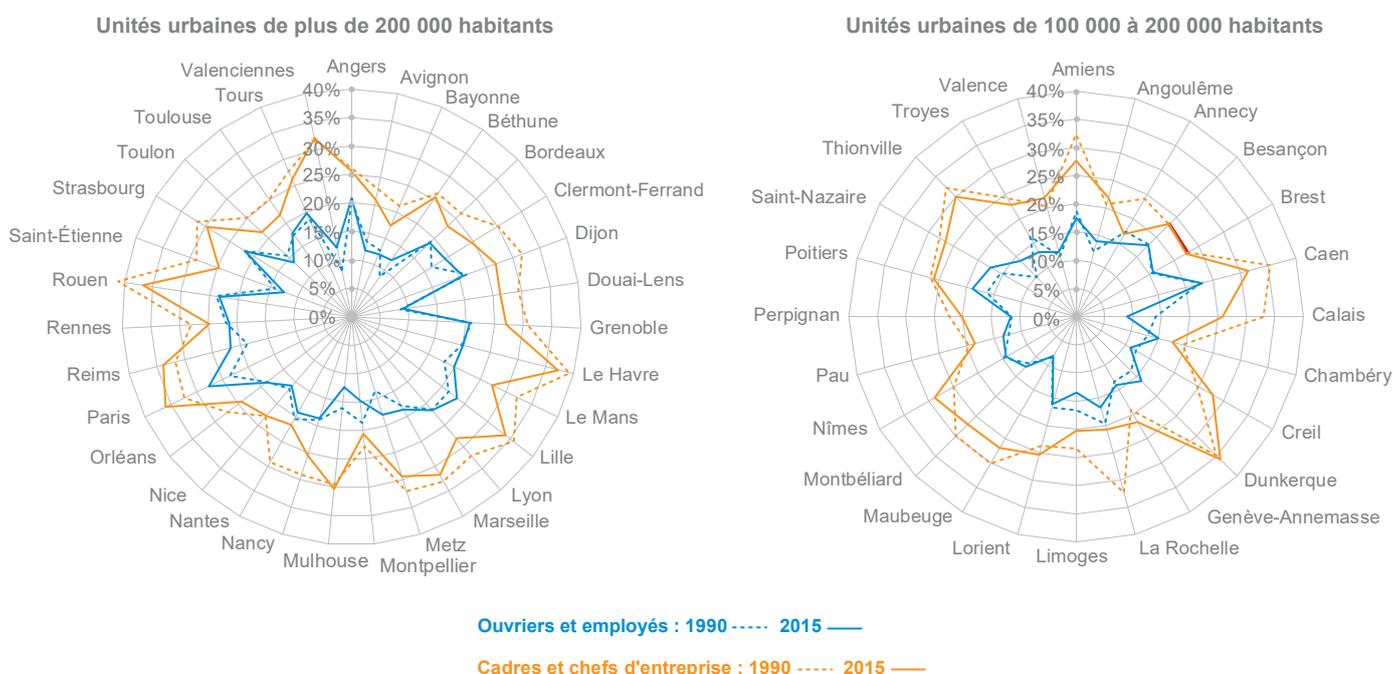
Calais, Maubeuge, se distinguent par des indices de ségrégation des ouvriers et employés extrêmement faibles (autour de 10-12 %), même si d'autres sont dans ce cas, comme Avignon ou Saint-Étienne (voir graphique 1).

Les indices de ségrégation des cadres varient aussi assez fortement d'une unité urbaine à l'autre. Les unités urbaines de Paris, Le Havre, Rouen et Dunkerque se distinguent en 2015 par les indices de ségrégation les plus élevés, autour de 36-37 %.

### Les plus riches autant ségrégués que les plus pauvres, sauf à Paris où ils le sont davantage

L'analyse de la ségrégation des individus en fonction de leur niveau de vie, réalisée pour l'année 2017, apporte un éclairage complémentaire à celle portant sur les catégories socioprofessionnelles (voir encadré 2 page suivante). Pour ce faire, on regroupe les individus par vingtiles de niveau de vie comptant chacun 5 % des individus de chaque unité urbaine. La ségrégation de ces groupes suit une courbe en U : les personnes de niveaux de vie extrêmes ont un indice de ségrégation trois fois plus élevé que les personnes de niveaux de vie médians. Les 5 % les moins

**Graphique 1 – Indices de ségrégation des ouvriers/employés et des cadres/chefs d'entreprise de 25-54 ans en 1990 et 2015**



Lecture : dans l'unité urbaine de Paris, l'indice de ségrégation des ouvriers et employés est de 28 % en 2015, contre 24 % en 1990 (en bleu). Autrement dit, il faudrait que 28 % des ouvriers et employés de 25 à 54 ans changent de quartier de résidence pour que leur poids parmi les 25-54 ans soit le même d'un quartier à l'autre.

Source : calculs France Stratégie, d'après la base Saphir de l'Insee

aisés ont un indice de ségrégation d'environ 27 % en moyenne, soit un peu inférieur à celui des 5 % les plus aisés, qui dépasse 30 %. Les 5 % les plus aisés sont particulièrement ségrégués au sein de l'unité urbaine de Paris, avec un indice de 50 %.

Au sein des 55 unités urbaines de plus de 100 000 habitants, le niveau de ségrégation des 5 % les plus aisés est fortement corrélé à celui des cadres en 2015 (coefficient de corrélation de 0,8). L'indice de ségrégation des bas revenus est quant à lui faiblement corrélé à celui des ouvriers et employés (0,3) ou des ouvriers et employés non qualifiés (0,4), mais davantage corrélé à celui des inactifs (0,6) et surtout des chômeurs (0,7).

### Encadré 2 – Ségrégation en fonction du niveau de vie

Afin de mesurer la ségrégation selon le niveau de vie<sup>14</sup>, nous distinguons, au sein des 25-54 ans de chaque agglomération, les 5 % les moins aisés, les 5 % suivants, etc., jusqu'aux 5 % les plus aisés. Le graphique 2 présente l'indice moyen de ségrégation pour chacun des vingt groupes de niveau de vie selon la taille de l'unité urbaine.

La ségrégation de ces vingt groupes suit une courbe en U : les individus aux niveaux de vie proches de la médiane sont environ trois fois moins ségrégués que ceux situés aux extrêmes. Si l'on excepte Paris, le niveau de ségrégation des groupes de niveau de vie varie très peu (environ

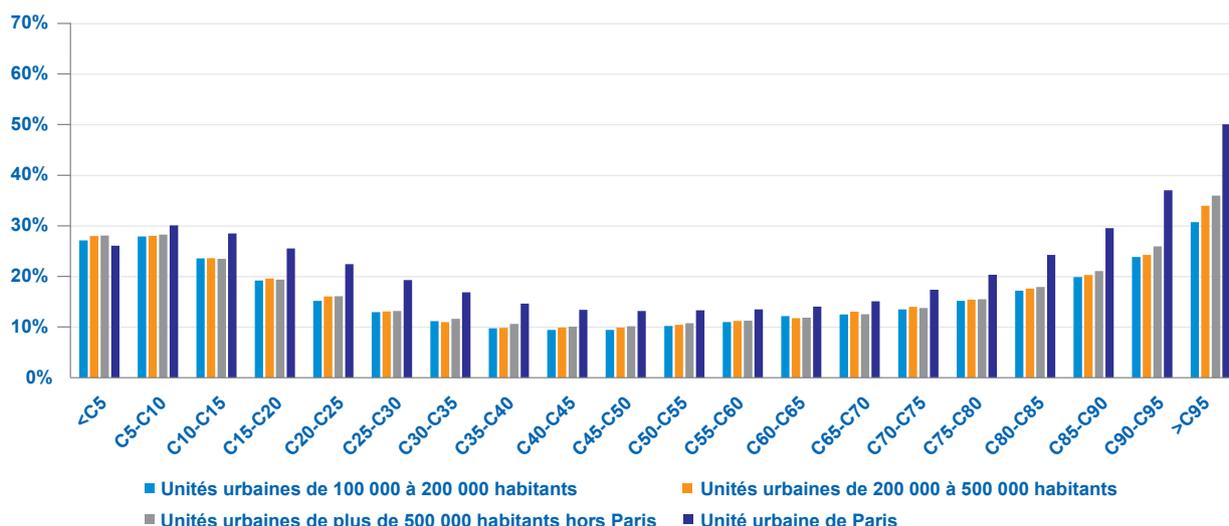
## LES IMMIGRÉS D'ORIGINE EXTRA-EUROPEENNE ET LEURS ENFANTS SONT PLUTÔT MOINS SÉGRÉGÉS EN 2015 QU'EN 1990

Nous abordons ici une deuxième dimension de la ségrégation résidentielle, celle en fonction des origines migratoires, à partir des catégories du recensement, qui permettent d'identifier les immigrés selon leur pays d'origine, ainsi que leurs enfants lorsqu'ils résident chez leur(s) parent(s). Les immigrés d'origine européenne<sup>12</sup> sont peu ségrégués, avec des indices de concentration et de ségrégation stables entre 1990 et 2015, tout comme leur part dans la population<sup>13</sup>. Qu'en est-il des personnes d'origine extra-européenne ?

1 point) avec la taille de l'unité urbaine. L'unité urbaine de Paris se démarque par un niveau élevé de ségrégation de chaque groupe de niveau de vie, si on le compare à celui constaté en moyenne dans les unités urbaines de taille plus modeste, sauf pour les 5 % les plus pauvres.

Au sein des 55 unités urbaines de plus de 100 000 habitants, la ségrégation des 5 % des 25-54 ans les plus aisés est maximale à Paris (indice de ségrégation de 50 %). Viennent ensuite par ordre décroissant Rouen, Le Havre, Lille et Dunkerque, avec un indice de ségrégation entre 40 % et 45 %. Les unités urbaines où la ségrégation des 5 % les plus pauvres est maximale sont Mulhouse, Le Mans, Creil, Tours et le Havre, avec un indice de ségrégation d'environ 35 %.

### Graphique 2 – Indices de ségrégation par groupes de niveau de vie et par catégories d'unités urbaines en 2017



Note : En 2017, l'indice de ségrégation des 5 % les plus aisés dans l'unité urbaine de Paris est de 50 %. *Nota bene* : les groupes de niveau de vie sont définis unité urbaine par unité urbaine et non à l'échelle nationale.

Champ : individus âgés de 25 à 54 ans.

Source : calculs France Stratégie à partir de Fidéli (2017)

12. On considère comme européens les immigrés d'Europe de l'Ouest, de l'Est ou de l'ancienne URSS.

13. Voir le [document de travail](#) pour une analyse détaillée sur cette catégorie.

14. Le niveau de vie correspond au revenu après impôts et prestations perçues par le ménage de l'individu rapporté au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage : 1 UC pour une personne seule, 0,5 UC pour un conjoint et un enfant de plus de 14 ans, 0,3 UC pour un enfant de moins de 14 ans.



### Des indices de ségrégation en baisse mais des indices de concentration en hausse

Pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, un immigré d'origine extra-européenne de 25 à 54 ans vivait en moyenne en 1990 dans un quartier où 17 % des 25-54 ans étaient eux aussi d'origine extra-européenne. Cette proportion passe à 26 % en 2015. L'indice de concentration est donc en hausse sensible.

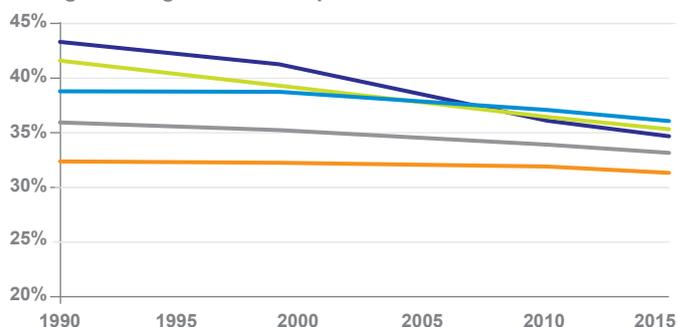
Pour les 0-18 ans vivant avec au moins un parent immigré extra-européen<sup>15</sup>, l'indice de concentration est passé, lui, de 31 % à 42 % sur la même période. Sur l'ensemble des 55 unités urbaines, la proportion de jeunes ayant au moins un parent immigré extra-européen qui sont majoritaires dans leur quartier est passée de 17 % à 38 % entre 1990 et 2015 (de 17 % à 50 % dans l'unité urbaine de Paris). Cela résulte notamment de la forte hausse – de 8 % à 20 % – de l'indice de concentration des jeunes qui vivent avec un seul parent immigré extra-européen (qu'il soit parent isolé ou en couple avec une personne non immigrée ou immigrée européenne), même si cette catégorie de population n'est presque jamais majoritaire dans un quartier. À l'inverse, les jeunes qui vivent avec deux parents immigrés extra-européens ont vu leur indice de concentration baisser – de 27 % à 24 % – et ils vivent rarement et de moins en moins souvent dans un quartier où ils sont eux-mêmes majoritaires (4 % en 2015, contre 10 % en 1990).

La hausse de la concentration des immigrés extra-européens et de leurs enfants est-elle liée à une plus grande ségrégation de ces catégories de la population, au sens où leur répartition spatiale serait plus hétérogène en 2015 qu'en 1990 ? La réponse est non. L'indice de ségrégation des 25-54 ans immigrés d'origine extra-européenne est passé de 36 % à 33 % en moyenne. On constate une baisse de 3 points également pour les moins de 18 ans vivant avec au moins un parent immigré extra-européen (de 41 % à 38 %). La baisse de l'indice de ségrégation est plus marquée pour les moins de 18 ans vivant avec deux parents immigrés d'origine extra-européenne (-8 points, de 45 % à 37 %). Les niveaux de ségrégation ont baissé davantage dans les unités urbaines de taille modeste, là où les niveaux étaient les plus élevés en 1990 (voir graphiques 3).

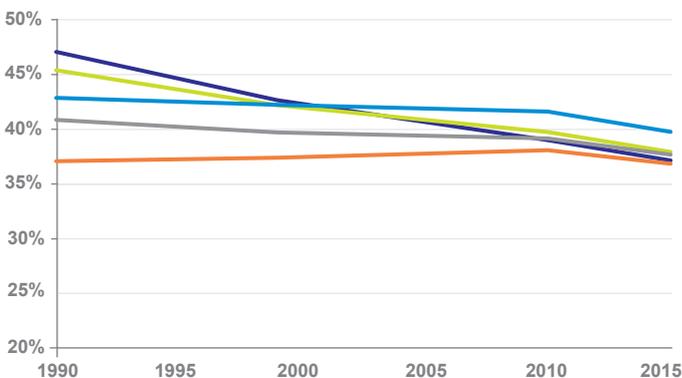
La comparaison des indices de ségrégation inter-quartiers et inter-communes des immigrés d'origine extra-européenne permet d'observer que cette « déségrégation » s'est opérée entre les quartiers des communes et non entre les communes des unités urbaines. En effet, sur la période 1990-2015, alors que l'indice de ségrégation inter-quartiers diminuait (hors unité urbaine de Paris), l'indice de ségrégation inter-communes restait stable. Pour

### Graphique 3 – Indices de ségrégation des immigrés d'origine extra-européenne et de leurs enfants

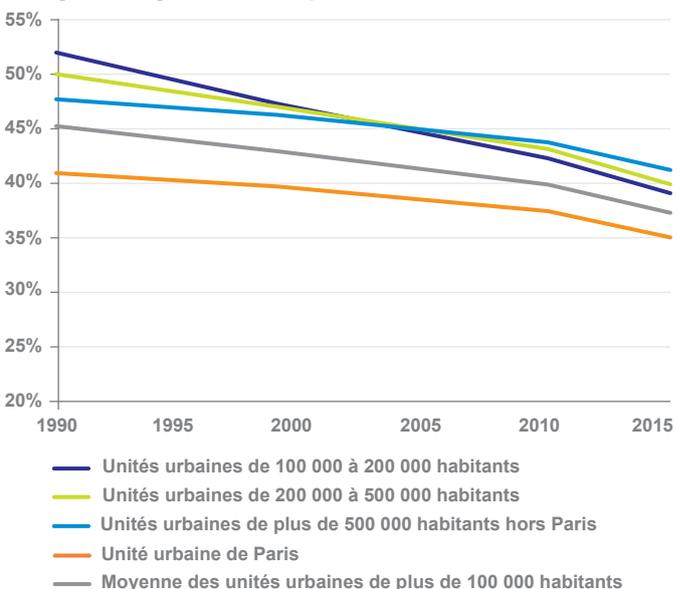
3a – Indice de ségrégation des 25-54 ans immigrés d'origine extra-européenne



3b – Indice de ségrégation des 0-18 ans vivant avec un parent immigré d'origine extra-européenne



3c – Indice de ségrégation des 0-18 ans vivant avec deux parents immigrés d'origine extra-européenne



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Lecture : en 2015 dans l'unité urbaine de Paris, il faudrait que 31 % au moins des immigrés de 25-54 ans d'origine extra-européenne changent de quartier de résidence pour que leurs poids parmi les 25-54 ans soit le même d'un quartier à l'autre.

Source : calculs France Stratégie, d'après la base Saphir de l'Insee

15. Qu'ils soient eux-mêmes immigrés ou non.

leurs enfants, on observe une légère hausse de la ségrégation inter-communes, sauf dans les unités urbaines de moins de 200 000 habitants<sup>16</sup>.

La répartition des immigrés d'origine extra-européenne et de leurs enfants est donc plutôt plus homogène en 2015 qu'en 1990, même s'ils restent assez fortement ségrégués. Ainsi, l'indice de ségrégation des jeunes ayant au moins un parent immigré extra-européen est aujourd'hui du même niveau que celui des moins de 18 ans enfants de cadres.

### La hausse de l'indice de concentration des immigrés extra-européens et de leurs enfants s'explique par l'augmentation de leur part dans la population

Si les indices de concentration des immigrés extra-européens et de leurs enfants ont augmenté alors que leurs indices de ségrégation ont (légèrement) diminué, c'est simplement que leur part dans la population a augmenté. Dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, la part des immigrés d'origine non européenne est ainsi passée, chez les 25-54 ans, de 9 % à 15 % entre 1990 et 2015. Chez les moins de 18 ans, la part des enfants vivant avec au moins un parent immigré extra-européen est passée sur la même période de 16 % à 26 % (de 22 % à 38 % dans l'unité urbaine de Paris).

Cette hausse provient avant tout de l'augmentation de la part des 0-18 ans vivant avec un seul parent immigré extra-européen (parent isolé ou en couple avec une per-

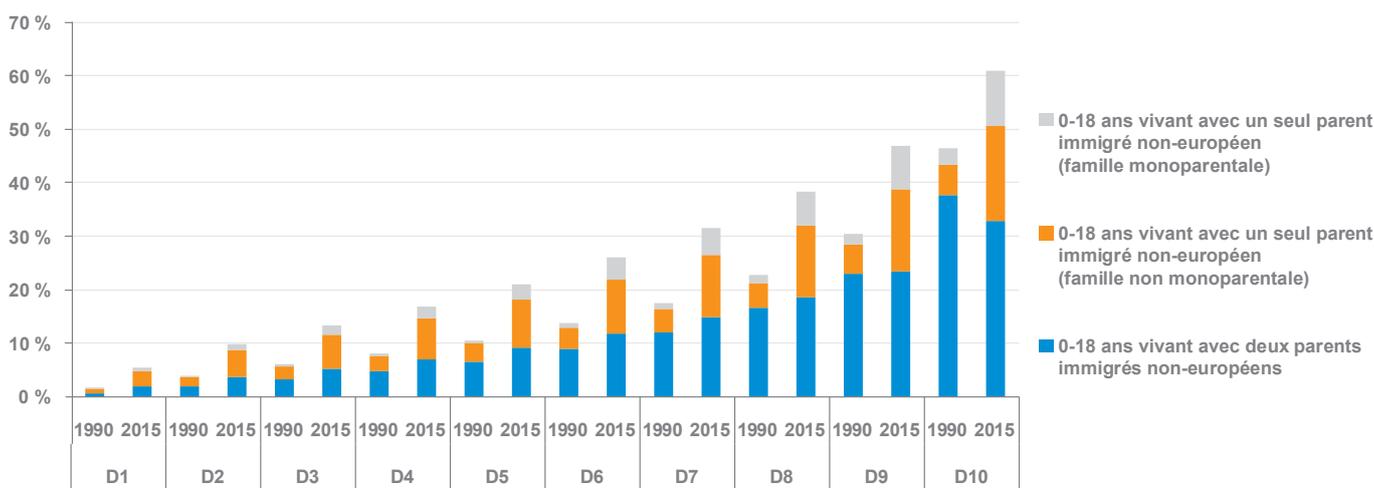
sonne non immigrée ou immigrée européenne), la proportion de jeunes vivant avec deux parents immigrés extra-européens augmentant plus faiblement, passant de 8 % à 10 % des 0-18 ans en moyenne (de 12 % à 16 % dans l'unité urbaine de Paris). Notons que les couples mixtes du point de vue migratoire ne le sont pas forcément d'un point de vue des origines, notamment si les parents du conjoint non immigré sont eux-mêmes immigrés<sup>17</sup>.

Si on classe les quartiers en dix groupes au sein de chaque unité urbaine, selon la proportion des 0-18 ans ayant au moins un parent immigré extra-européen, on constate une hausse de cette proportion dans l'ensemble des dix groupes entre 1990 et 2015, ce qui est cohérent avec une concentration en hausse et une ségrégation en légère diminution. Au sein de chaque groupe, la part de jeunes vivant avec deux parents immigrés non-européens est plutôt stable, voire en baisse dans les quartiers à plus forte proportion d'au moins un immigré extra-européen. Celle des jeunes vivant avec un seul parent immigré extra-européen augmente partout fortement, qu'il s'agisse de jeunes vivant dans une famille monoparentale ou bien de jeunes dont un parent est immigré extra-européen et l'autre non.

### La ségrégation des immigrés d'origine extra-européenne baisse davantage dans les unités urbaines où elle était initialement élevée

Lorsqu'on prend les indices de ségrégation des immigrés d'origine extra-européenne et de leurs enfants unité urbaine

**Graphique 4 – Part des 0-18 ans vivant avec au moins un parent immigré extra-européen, par décile de quartier, 1990 et 2015 (moyenne des unités urbaines de plus de 100 000)**



Lecture : en moyenne, dans le décile de quartiers où la part des 0-18 ans vivant avec au moins un parent immigré extra-européen parmi les 0-18 ans est la plus élevée, cette part est de 61 % en 2015 ; dans ce groupe de quartiers, la part des 0-18 ans vivant avec deux parents immigrés extra-européens était de 33 %. Chaque décile de quartiers regroupe environ 10 % de la population de l'unité urbaine.

Source : calculs France Stratégie, d'après la base Saphir de l'Insee

16. Voir le [document de travail](#)

17. Collet B. et Santelli E. (2012), « Les descendants d'immigrés en couple mixte au prisme de l'enquête "Trajectoires et Origines" » *Enfances, Familles, Générations*, n° 17, p. 75-97.

par unité urbaine (graphique 5), on se rend compte que la baisse de ces indices s'observe pratiquement partout – à l'exception d'Avignon, Marseille, Maubeuge, Nice, Paris. Par ailleurs, la baisse tend à être d'autant plus forte que le niveau initial était élevé, ce qui correspondait souvent à des unités urbaines où les effectifs de ces catégories de la population étaient peu nombreux (Angoulême, Amiens, Béthune, Le Mans, Limoges, Metz, Pau, Tours, Valence)<sup>18</sup>. En 2015, l'indice de ségrégation des immigrés extra-européens ou de leurs enfants est élevé mais excède rarement 40 %, alors qu'il pouvait monter jusqu'à 60 % en 1990.

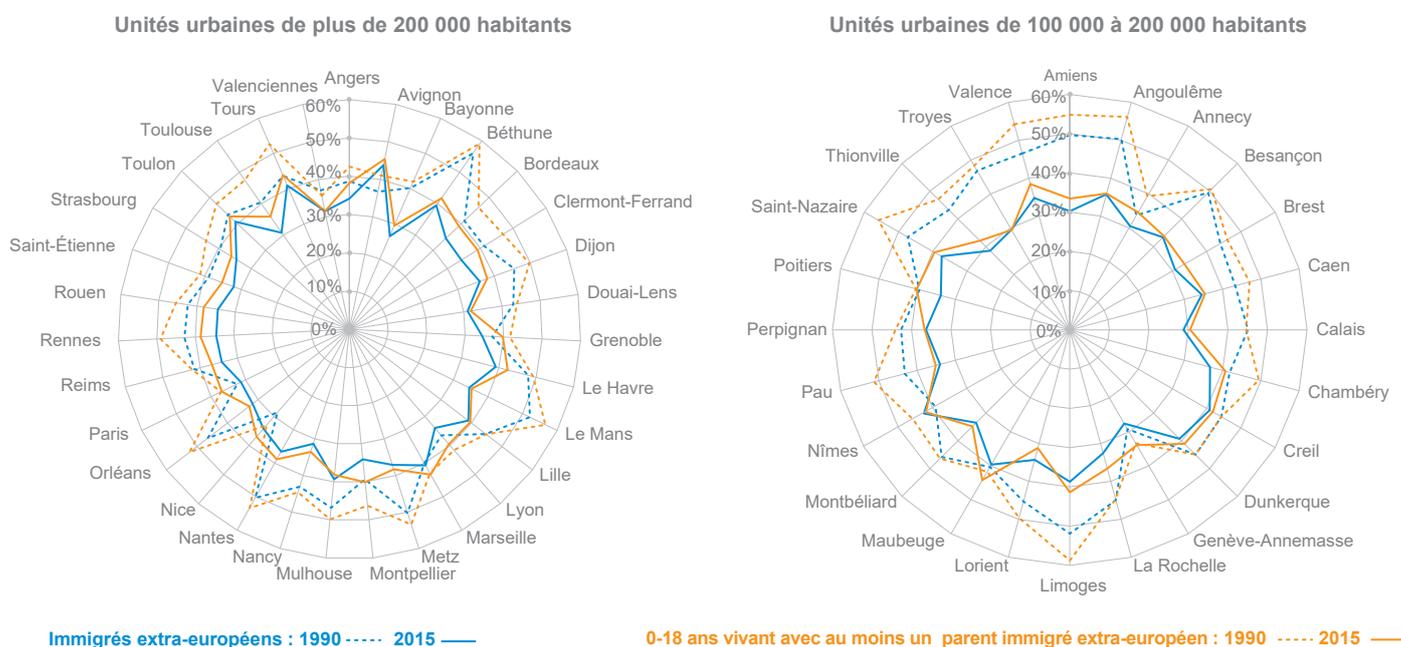
## LE PARC HLM EST MIEUX RÉPARTI EN 2015 QU'EN 1990

Le parc HLM était historiquement très inégalement réparti sur le territoire, notamment après la phase de construction des « grands ensembles » édifiés en périphérie des grandes agglomérations. De fait, en 1990, l'indice de ségrégation des ménages locataires du parc HLM était très élevé, puisqu'il se situait à 61 % en moyenne pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants<sup>19</sup>. Autre-

ment dit, obtenir une répartition homogène du parc aurait nécessité le changement de quartiers de 61 % des logements HLM. Cet indice a néanmoins perdu plus de 10 points entre 1990 et 2015, puisqu'il se situe aujourd'hui à 50 %. Cette évolution s'est réalisée alors que la part des ménages vivant en HLM était presque inchangée dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants. Le graphique 6 page suivante, qui montre la distribution moyenne des ménages en HLM en 1990 et en 2015 dans vingt classes de quartiers représentant chacun environ 5 % des ménages, permet de s'en faire une idée. On y observe que, dans la plupart des vingtiles de quartiers où la part de ménages locataires du parc HLM est la plus faible (vingtiles 1 à 14), cette part a augmenté entre 1990 et 2015. Inversement, dans les vingtiles de quartiers où la part de ménages locataires du parc HLM est la plus forte (vingtiles 15 à 20), cette part a diminué entre 1990 et 2015. La répartition du parc HLM est donc plus homogène en 2015 qu'elle n'était en 1990.

La baisse de l'indice de ségrégation des ménages en HLM a été plus forte entre 1990 et 1999 que durant la décennie 2000 et ne semble donc pas imputable à la loi SRU<sup>20</sup>, adoptée

### Graphique 5 – Évolution de l'indice de ségrégation des immigrés d'origine extra-européenne de 25-54 ans et des 0-18 ans vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne



Lecture : à Béthune, l'indice de ségrégation des immigrés d'origine extra-européenne âgés de 25 à 54 ans est passé de 56 % en 1990 à 39 % en 2015 (en bleu), tandis que celui de leurs enfants de 0 à 18 ans passait de 59 % à 42 % (en orange).

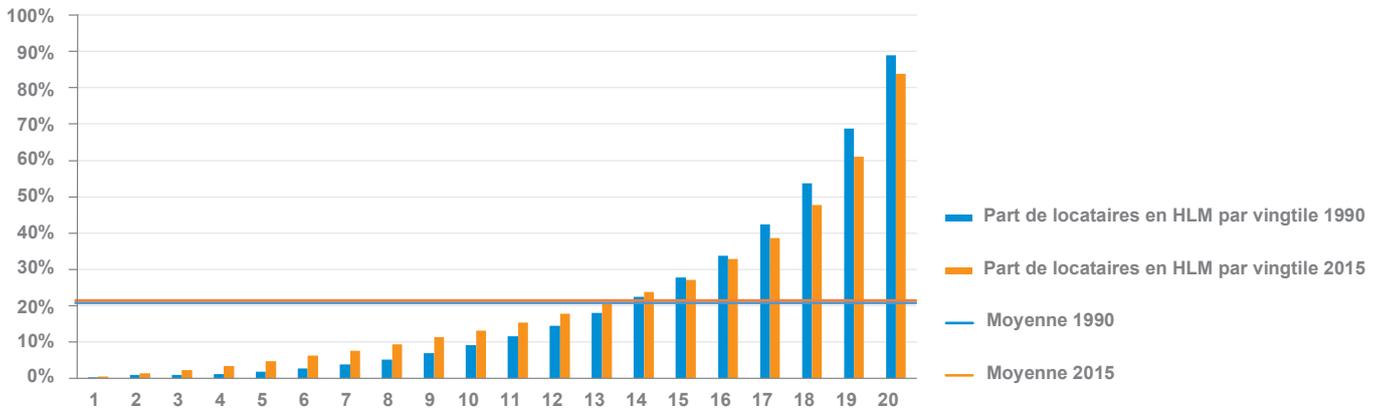
Source : calculs France Stratégie, d'après la base Saphir de l'Insee

18. On a vérifié que cette baisse n'était pas un artefact lié à la faiblesse des effectifs d'immigrés extra-européens et de leurs enfants en début de période. Les mêmes graphiques « corrigés » de la ségrégation aléatoire, qui peut être importante lorsque la catégorie étudiée représente une part très faible de la population, sont disponibles auprès des auteurs : ces graphiques radars corrigés sont très similaires aux graphiques sans correction.

19. Ce niveau élevé découle toutefois en partie des modalités même de découpage des IRIS, qui doivent être « homogènes du point de vue de l'habitat », selon l'Insee. De ce fait, la ségrégation des ménages en HLM peut paraître plus importante que celle de certains groupes sociaux puisque c'est un critère qui sert explicitement de base à la définition des quartiers.

20. Loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dont l'article 55 impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux.

**Graphique 6 – Proportion de ménages locataires du parc HLM selon le vingtile de quartiers**  
(moyenne de la distribution pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants)



Lecture : en moyenne, dans le vingtile de quartiers où la part de ménages vivant en HLM est la plus élevée, cette part était de 89 % en 1990 et de 84 % en 2015. Chaque vingtile de quartiers regroupe environ 5 % des ménages de l'unité urbaine.

Source : calculs France Stratégie, d'après la base Saphir de l'Insee

en 2000. Cette loi ne joue *a priori* d'ailleurs que sur la ségrégation du parc HLM entre les communes et non à l'intérieur de ces dernières. Or la baisse de l'indice de ségrégation inter-quartiers des ménages en HLM a été plus rapide sur la période étudiée que la baisse de l'indice inter-communes<sup>21</sup>. Cela suggère que la diffusion du logement HLM s'est faite à la fois entre les communes des unités urbaines et à l'intérieur de ces communes.

dans toutes les unités urbaines sans exception, même si l'ampleur de cette diminution peut varier d'une ville à l'autre – Toulouse, Montpellier, Bayonne, Valenciennes, Annemasse, Perpignan ou La Rochelle se distinguant par une baisse particulièrement forte. Néanmoins, certaines unités urbaines se distinguent toujours, en 2015, par des indices de ségrégation du HLM particulièrement élevés : Besançon, Creil, Marseille, Nice, Poitiers, Strasbourg, Toulon.

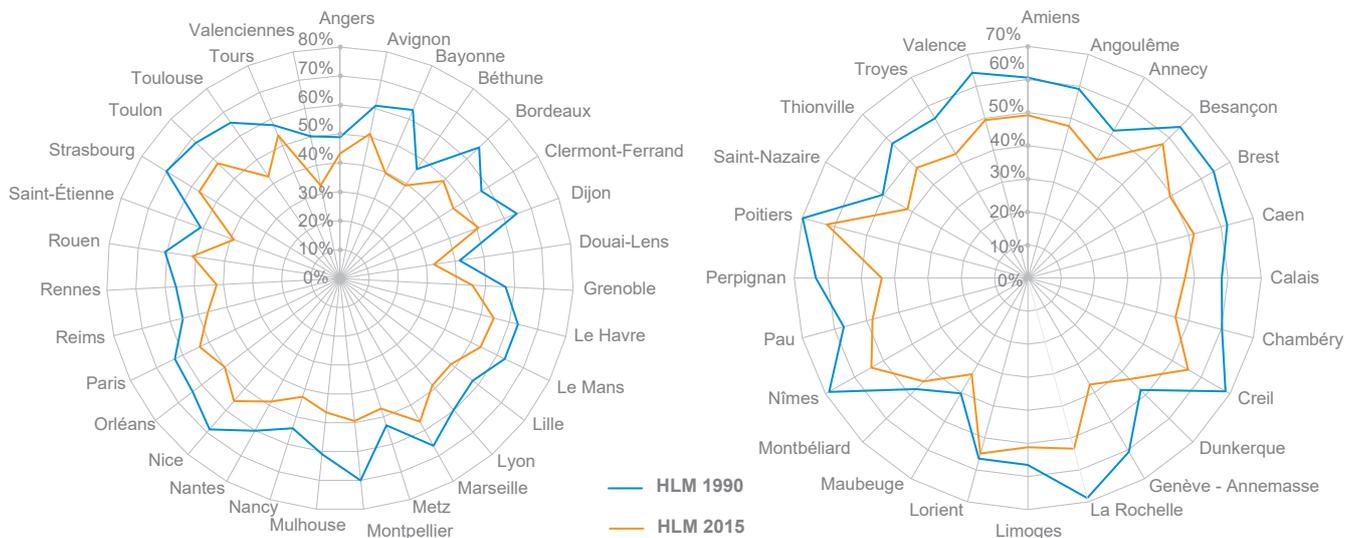
Les graphiques 7 permettent de constater que la baisse de la ségrégation du parc de logements HLM s'observe

Ces graphiques permettent aussi d'éclairer la spécificité des unités urbaines du Nord-Pas-de-Calais (Béthune, Douai-Lens,

**Graphique 7 – Évolution de l'indice de ségrégation des ménages locataires en HLM**

Unités urbaines de plus de 200 000 habitants

Unités urbaines de 100 000 à 200 000 habitants



Source : calculs France Stratégie, d'après la base Saphir de l'Insee

21. Sur le champ des unités urbaines de plus de 100 000 habitants pour lesquelles la commune la plus peuplée représente moins de 50 % des habitants de l'ensemble de l'unité urbaine.



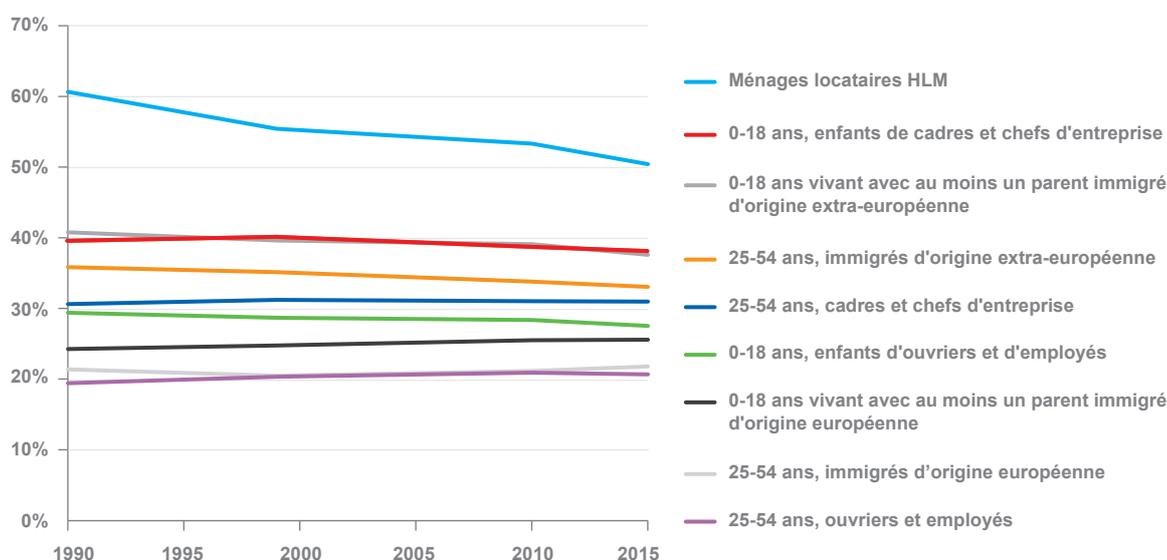
Valenciennes, Maubeuge) qui se distinguent par un très faible niveau de ségrégation des ouvriers et employés. On observe en effet que le niveau de ségrégation du logement HLM y est aussi particulièrement faible, ce qui explique probablement en partie au moins le faible niveau de ségrégation des ouvriers et employés. *A contrario*, l'indice de ségrégation du HLM était très élevé en 1990 – aux alentours de 70 % – dans les unités urbaines de Creil, La Rochelle, Montpellier, Nice, Nîmes, Poitiers, Strasbourg, Toulon et Toulouse. On constate un lien statistique entre ségrégation des ouvriers et employés et ségrégation du HLM à l'échelle des 55 unités urbaines de notre échantillon (coefficient de corrélation de 0,45 en 2015), mais faible si on exclut les quatre unités urbaines du Nord-Pas-de-Calais évoquées plus haut (0,25). On ne constate en revanche aucune corrélation significative entre ségrégation du HLM et ségrégation des immigrés.

Si l'indice de ségrégation des ménages HLM reste très élevé, l'évolution constatée en 25 ans est remarquable. Le parc des logements sociaux n'est en effet par définition pas mobile, il se renouvelle assez lentement et change rarement de destination (le rachat de leur logement par les locataires HLM reste rare). La baisse du niveau de ségrégation du parc HLM est donc le résultat d'un effort important de construction dans des quartiers où il était peu

développé, de diversification des statuts d'occupation dans les quartiers où il était prédominant et, parfois, d'opérations de démolition.

Le parc HLM a-t-il contribué à la mixité sociale ? Plus spécifiquement ici, a-t-il permis de contenir voire de faire baisser le niveau de ségrégation des ouvriers et employés d'une part, et des immigrés d'autre part ? La réponse est ambiguë, car deux phénomènes jouent en sens contraire. Le parc HLM est moins ségrégué en 2015 qu'en 1990 : toutes choses égales par ailleurs, ceux qui y habitent sont donc moins ségrégués en 2015 qu'en 1990. Mais ce parc reste malgré tout plus ségrégué (indice de ségrégation de 50 % en 2015) que celui des logements locatifs privés (indice de 34 %) et des logements occupés par leurs propriétaires (indice de 33 %). Or il accueille une part croissante des ouvriers et employés et des immigrés d'origine extra-européenne. Ainsi, entre 1990 et 2015, toutes unités urbaines de plus de 100 000 habitants confondues, la part des ouvriers et employés de 25-54 ans logeant en HLM est passée de 29 % à 33 %, celle des immigrés d'origine extra-européenne de 38 % à 43 %. Ces populations habitent donc de plus en plus dans un parc qui certes devient moins ségrégué au cours du temps, mais qui reste plus ségrégué que le parc locatif privé ou que le parc des logements occupés par leurs propriétaires.

**Graphique 8 – Indices de ségrégation de différentes catégories de la population, 1990-2015**  
(unités urbaines de plus de 100 000 habitants)



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Note de lecture : en 2015, en moyenne pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, il faudrait que 39 % des enfants de cadres et chefs d'entreprise changent de quartier pour que leur poids parmi les moins de 18 ans soit le même d'un quartier à l'autre de l'unité urbaine dans laquelle ils vivent.

Source : calculs France Stratégie, d'après la base Saphir de l'Insee

## CONCLUSION

Les différentes facettes de l'identité sociale ne sont pas également déterminantes dans les processus de ségrégation, au sens de répartition spatiale non homogène des individus : l'âge joue de façon marginale<sup>22</sup>, la catégorie sociale davantage que l'âge, et l'origine migratoire davantage que la catégorie sociale (voir graphique 8 page précédente pour un récapitulatif des évolutions de 1990 à 2015).

Les niveaux de ségrégation constatés en France sont en moyenne stables pour ce qui est de la catégorie sociale, et en diminution pour ce qui est de l'origine migratoire. Cette stabilité ou cette diminution de la ségrégation a cependant pu s'accompagner d'une hausse de la concentration dans certains quartiers des groupes dont la part dans la population a fortement progressé sur la période : cadres et leurs enfants, immigrés d'origine extra-européenne et leurs enfants (la progression concernant avant tout pour ces derniers les enfants vivant avec un seul parent immigré).

Ces résultats reflètent une tendance globale que l'on retrouve dans la majorité des grandes unités urbaines de France, même s'ils recouvrent des situations qui peuvent différer d'une métropole à l'autre<sup>23</sup>. L'unité urbaine de Paris se distingue cependant assez largement des autres : ségrégation selon la catégorie sociale plus importante et croissante sur la période, forte ségrégation en fonction du niveau de vie, ségrégation selon l'origine migratoire plus faible, mais concentration plus élevée et croissante des cadres et de leurs enfants d'une part, des immigrés d'origine extra-européenne et de leurs enfants de l'autre.

Mots clés : ségrégation résidentielle, indice de ségrégation, indice de concentration, immigrés extra-européens, unités urbaines

22. Voir le [document de travail](#).

23. Voir le [document de travail](#) et l'outil de dataviz consultable à cette adresse.

Directeur de la publication : Gilles de Margerie, commissaire général ; directeur de la rédaction : Cédric Audenis, commissaire général adjoint  
secrétaires de rédaction : Olivier de Broca ; dépôt légal : juin 2020 - N° ISSN 2556-6059 ;  
contact presse : Matthias Le Fur, directeur du service Édition-Communication-Événements, 01 42 75 61 37, matthias.lefur@strategie.gouv.fr

## RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)



@Strategie\_Gouv



france-strategie



FranceStrategie



@FranceStrategie\_



StrategieGouv

Institution autonome placée auprès du Premier ministre, France Stratégie contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Elle anime le débat public et éclaire les choix collectifs sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement. Les résultats de ses travaux s'adressent aux pouvoirs publics, à la société civile et aux citoyens